

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 888

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les essais qui durent

(y) Après huit ans d'une présence réputée indécise au Conseil fédéral, M. Schlumpf dépose le bilan d'une œuvre largement inachevée: la centrale de Kaiseraugst ne pourra (heureusement) rien faire de l'autorisation générale obtenue, quatre tronçons d'autoroute demeurent contestés même après l'élimination du Rawyl, la politique coordonnée des transports doit encore recevoir l'aval du peuple et des cantons, le nouvel article constitutionnel sur l'énergie et la loi sur la radio-télévision abordent seulement la phase de l'examen parlementaire, la télévision par satellite n'est toujours pas sur orbite et la loi sur les télécommunications ne parviendra que l'an prochain aux Chambres fédérales. En définitive, et à part les objets périodiques (budget et comptes des grandes régies, mandat de prestations CFF), le futur ex-chef du Département des transports, des communications et de l'énergie (DFTCE) pourra compter à l'actif de ces dernières années la promotion de certains intérêts régionaux (Cointrin, Transjurane, Vereina), la mise en bonne voie de Rail 2000 et l'institution du gouvernement par ordonnances, particulièrement dans le secteur des télécommunications (Videotex) et des mass media électroniques.

Un marché juteux

Comme pour confirmer cette tendance à faire durer le provisoire, le DFTCE vient de prolonger de deux ans la validité de l'ordonnance du 7 juin 1982 sur les essais locaux de radiodiffusion, qui devaient se terminer dans un an. Ce délai permettra de faire le joint avec la nouvelle loi sur la radio-télévision, qui traite de l'ensemble des problèmes de la radiodiffusion en Suisse — à la façon de MM. Schlumpf et Schürmann, tous deux partants ces jours.

Et comme il ne faut jamais manquer une occasion de déréglementer, l'OER, dès le 15 janvier prochain, ouvrira encore davantage le jeu: alors que le Conseil fédéral avait accordé des autorisations au compte-gouttes (une à trois par an depuis 1984), il se dit prêt à examiner de nouvelles

demandes d'autorisation provenant de régions où il n'existe pas encore de «radios locales approuvées par les autorités cantonales».

Au reste, on note un nouvel assouplissement des dispositions relatives à la publicité sur les ondes locales: après l'allongement de 15 à 20 minutes par jour et la possibilité de compenser les temps d'une saison à l'autre dès novembre 1985, voilà la levée de l'interdiction de publicité frappant certaines branches. Du coup, les radios locales pourront concurrencer la presse au chapitre des annonces pour les affaires immobilières, les voitures d'occasion, les commerces d'animaux, ainsi que pour les banques et les établissements de petits crédits.

C'est donc un marché très intéressant qui s'ouvre ainsi aux acquiseurs de publicité radiophonique, et notamment au pool d'émetteurs récemment constitué à cette fin. Le crédit personnel, présentement en plein boum, va pouvoir s'épanouir sur les ondes, comme il l'a fait dans la presse, par voie d'affiches ou de contacts téléphoniques. Depuis le fameux vote final négatif d'il y a juste un an au Conseil des Etats, le crédit à la consommation est à l'abri de toute législation restrictive. Mais «l'argent facile» n'intéresse plus seulement les acheteurs de voitures ou les touristes au long cours; et si la conjoncture actuelle décourage les petits malins qui comptent sur l'inflation pour les aider à amortir leurs dettes, le boom boursier en a incité d'autres à spéculer avec de l'argent emprunté à un prix d'au moins 50% supérieur au taux usuel des banques pour les prêts gagés. Inutile de dire que les emprunts souscrits dans ces conditions seront plutôt difficiles à rembourser...

Un charme désuet

Mais dans le secteur du crédit personnel en tout cas, le temps n'est plus — s'il ne l'a jamais été — où, pour des motifs de protection sociale, on aide les débiteurs réputés majeurs et vaccinés, au besoin contre eux-mêmes. Qu'ils paient les con-

séquences de leurs éventuelles tentations!

Et si vous ne trouvez pas cela très moral, vous ne manquerez pas de vous consoler à l'idée que certains produits demeurent interdits de publicité sur les ondes des radios locales: les boissons alcoolisées, les cigarettes et autres articles à base de tabac, les médicaments et, par égard pour la santé de nos eaux, les «lesives et leurs produits auxiliaires contenant des phosphates». Une discrimination qui ne coûtera bientôt plus rien à personne, mais qui gardera le charme désuet des mesures obsolètes.

Sa conscience écolo tranquillisée à bon compte, M. Schlumpf peut aller surveiller de plus près le creusement du tunnel de la Vereina. ■

EN BREF

Alternative, seule publication non conformiste existant encore en Suisse centrale, se consacre aux questions uranaises. Son numéro de décembre publie les comptes de la campagne pour le Conseil des Etats du Forum critique uranais et de son candidat Reto Gamma. La campagne est jugée chère: 13100 francs. De quoi faire rêver les trésoriers des partis des grands cantons.

Les Bourses de Bâle, de Genève et de Zurich ont constitué, il y a un peu plus d'une année, l'ATB (Association Tripartite Bourses) afin d'encourager sur le plan de la technique et de l'organisation le développement des bourses et du marché des papiers-valeurs en Suisse.

Un bulletin, en principe trimestriel, renseigne sur les projets de l'Association.

La «Liste libre» bernoise poursuit son implantation. Après ses brillants résultats aux élections cantonales de 1986, son succès aux dernières élections nationales, elle conquiert maintenant des sièges dans des exécutifs ou des législatifs communaux.